

Pada Blabla n° 57

15 novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2
MESURES DE RECONFINEMENT JUSQU'AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2020	2
CONFÉRENCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTISTES ADULTES EN ÉTABLISSEMENT.....	3
LE GEM, ENFIN POUR LES PERSONNES ASPERGER !.....	3
DIVERS.....	5
Atelier Tchika Boum Splash Ados en visio présenté par Armelle Vautrot et Pascal Viossat	5
Téléchargement	6
Félicitations	6
Remerciements	6
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE	6
Deux ans pour faire des MPDH des « maillons forts des territoires inclusifs ».....	6
Deux nouveaux centres de recherche d'excellence autisme TND sont labellisés.....	8
En structures, les violences sexuelles commises sur des personnes handicapées sont niées	9
AGENDA	10
CONTACT	10

ÉDITO

Nous aurions dû nous retrouver le 10 octobre pour fêter nos 10 ans. Nous aurions pu parcourir ensemble tous nos projets réalisés (les différents cafés, les ateliers Tchika Boum Splash, l'Emploi Accompagné autisme, le Groupe d'Entraide Mutuel Nuance, le développement de notre centre de formation, les Agoras, les conférences, les expositions, la Flash Mob...). Cela fait toujours plaisir de voir le chemin parcouru et c'est nécessaire pour le moral.

Mais aussi et surtout nous aurions pu évoquer tous les projets à venir qui correspondent aux besoins non satisfaits, aux personnes en souffrance faute de place ou d'accueil non adéquats. En dressant ce bilan, nous avons l'impression d'être au milieu du gué, qu'il ne faut pas baisser les bras. Nous entrevoyons la rive « idéale » : chacun ayant sa place dans une société inclusive qui comprend ce qu'est l'autisme et comment l'accompagner de manière structurée. Nous pouvons rêver mais il faudra payer pour arriver vers cette rive. Il y a encore des courants à négocier et même parfois à affronter.

Pourtant cette fête nous aurait fait du bien pour exposer toutes ces problématiques, en discuter avec tous les protagonistes concernés, ébaucher des perspectives pour avancer. C'est remis à plus tard. Dommage ! Nous ne pouvons qu'espérer que ce n'est que partie remise et que nous allons tirer des leçons positives de cet épisode si particulier. Ensemble et solidaires nous passerons cette période difficile.

Jeanne-Marie Minodier

MESURES DE RECONFINEMENT JUSQU'AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Le gouvernement a décidé pour endiguer la pandémie un reconfinement jusqu'au 1^{er} décembre, possiblement renouvelable selon les résultats. Cela nous oblige à annuler les cafés-rencontre adolescents, adultes en présentiel et verrons si nous pouvons proposer pour novembre et éventuellement décembre une solution par visio-conférence afin de ne pas rompre le fil.

Nos permanences ne pourront avoir lieu durant cette période et nous vous remercions de vous adresser en cas de besoin à : secretaire.planeteautisme@gmail.com.

L'atelier Tchika Boum Splash ados sera proposé en visio-conférence. Prochaine séance le 21 novembre.

La formation du 7 novembre sur l'éducation structurée et la scolarisation est reportée à une date ultérieure que nous vous communiquerons dès que possible.

Privés de certaines activités, des relations familiales et amicales, stoppés dans vos projets, inquiets pour l'avenir, j'imagine pour chacun d'entre vous la lassitude et les questionnements. Nous les partageons avec vous. Toutefois, vous savez la force des liens qui nous unissent, et que malgré les obstacles, nous pourrions ensemble repartir dès que la situation se rétablira. Gardons ces perspectives et la fête sera belle quand nous retrouverons la liberté de partager et de construire ensemble une société plus inclusive.

Pour toute question, problème rencontré, contactez-nous sur notre boîte mail. N'hésitez pas à le faire, nous restons mobilisés à vos côtés.

Votre présidente

CONFÉRENCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTISTES ADULTES EN ÉTABLISSEMENT

Le 2 décembre, à la Maison de la Vie Associative de Valence, nous proposons une conférence sur le thème suivant : **l'accompagnement des personnes autistes adultes en établissement**. Nelly Coroir, psychologue, sera l'intervenante. Elle sera accompagnée par des responsables d'établissements pour illustrer ses propos.

La journée se déroulera comme suit :

- Définition et description de l'autisme.
- Fonctionnement de la personne avec autisme ou TED.
- Intérêt du diagnostic à l'âge adulte en vue de l'élaboration d'un Projet Personnalisé d'Intervention.
- Les interventions recommandées de l'enfance à l'adolescence et à l'âge adulte.
- L'adulte TED d'hier à demain.
- Le profil des adultes avec autisme d'hier et de demain : les effets de l'intervention éducative sur le développement de la personne.
- Les objectifs de vie des personnes avec TED en fonction de leur niveau d'autonomie.
- Les différents lieux de vie des personnes avec autisme d'hier à demain.
- Qu'est-ce que l'éducation structurée appliquée à l'âge adulte ?

LE GEM, ENFIN POUR LES PERSONNES ASPERGER !

fait à Valence, le 21 octobre 2020

Depuis la loi de 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, bon nombre de groupes d'entraide mutuelle ont vu le jour. Il aura fallu néanmoins attendre le décret de juin 2019 pour que les GEM élargissent leurs publics et s'ouvrent aux personnes ayant des troubles du spectre autistique. En effet, depuis le 28 février 2020, le GEM Nuances a ouvert ses portes à Valence.



Un GEM c'est quoi ?

Un G.E.M. (groupe d'entraide mutuelle) est une **association d'usagers** qui rassemble des personnes présentant une même problématique de santé. C'est un lieu de rencontre et de partage où sont organisées des activités collectives en des temps donnés (jeux, sorties, relaxation, groupes de parole...).

Le G.E.M Nuances a été créé par, et pour, des personnes présentant des troubles du spectre autistique, sans déficience intellectuelle, afin de leur permettre d'établir un lien social enrichissant et bienveillant.

Les activités, décidées en commun, peuvent ainsi contribuer à rompre l'isolement social, et permettre aux adhérents de faire la connaissance de personnes partageant leurs particularités et/ou

centres d'intérêts. Basé sur l'entraide mutuelle, le GEM s'appuie également sur le partage des savoir-faire et les expériences de chacun. Ce sont les adhérents, forts de propositions, qui font vivre le GEM au quotidien.

Le G.E.M Nuances a vu le jour lors de l'assemblée générale du 28 février 2020. Sa création a été rendue possible par la collaboration avec LADAPT (association gestionnaire) et Planète autisme (association marraine).

Comment nous rejoindre ?

Pour rejoindre notre association, il suffit de nous contacter au 07.67.89.83.07 ou à cette adresse courriel : gemnuances.valence@gmail.com.

Une rencontre vous sera proposée pour connaître vos attentes, vos sensibilités et vous expliquer le fonctionnement du GEM. Des adhérents peuvent être présents sur ce temps afin de le rendre plus convivial.

Les activités ont lieu du lundi au samedi, généralement l'après-midi, au local du Gem nuances, 138 rue Pont du Gât à Valence, près du lycée de Camille Vernet.

À la suite de cette rencontre, nous vous proposerons une période d'essai d'un mois environ, à l'issue de laquelle vous pourrez choisir d'adhérer ou non à l'association (15€ par an).

Une fois adhérent à l'association, un planning répertoriant les diverses activités vous sera transmis par mail chaque semaine. Vous n'aurez alors plus qu'à vous inscrire !

Ils en parlent...

Romain N. « *Pourquoi ce type d'association n'existe-t-il pas ?* »

C'est la question que je m'étais souvent posée avant de connaître le G.E.M Nuances, je trouve que c'est exactement le genre de structure dont peut avoir besoin un autiste Asperger qui voudrait faire la connaissance d'autres gens porteurs du même syndrome. Personnellement, je ne connaissais que des neurotypiques dans mon entourage, et j'avais envie de savoir qui étaient les autres Aspergers, ce que le G.E.M nuance m'a permis de faire dans de très bonnes conditions.

Alexis P. *J'aime bien aller au G.E.M !*

Cet organisme m'a permis de connaître d'autres personnes partageant mes centres d'intérêt, mais pas que.

J'ai pu ainsi sortir de ma bulle familiale et de ma timidité et connaître de nouvelles personnes au sein d'un groupe bienveillant.

J'ai mis au point un jeu avec le G.E.M, que j'ai pu faire partager au groupe. Et tous en redemandent !

En conclusion, si vous aussi êtes Asperger, si vous souhaitez rencontrer des personnes qui vous ressemblent et être acteur d'une association, le GEM Nuances sera très heureux de vous accueillir.

Les adhérents

DIVERS

Atelier Tchika Boum Splash Ados en visio présenté par Armelle Vautrot et Pascal Viossat

Lieu : Atelier de musicothérapie de Pascal VIOSSAT // à domicile pour les ados participants

Matériel : outil numérique au choix, application de visio choisie, connexion internet stable, de quoi écrire et dessiner, une chaise et une table/un bureau

Atelier mensuel : 1 samedi par mois, de 10h à 11h15 (dates fixées en amont)

Outil : Whatsapp (si moins de 5 participants), Messenger ou Zoom (à partir de 5 participants)

Pré-requis :

- Nécessité pour l'ado de bénéficier d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur à usage exclusif pendant 1h15 avec connexion internet stable ; possibilité d'avoir un casque audio s'il le souhaite,
- Nécessité pour l'ado d'être isolé dans une pièce, pour favoriser l'intimité thérapeutique mais aussi dans le but de limiter les sollicitations et favoriser l'attention et la concentration,
- Participation, en amont, de la famille afin de préparer le support demandé : une musique, une vidéo, de quoi écrire et dessiner, un instrument, des objets...

La semaine qui précède l'atelier distanciel, les thérapeutes s'engagent à :

- Rappeler la date de l'atelier et proposer un test technique éventuellement,
- Vérifier, en fonction des participants déclarés fermement, que l'outil distanciel convient à tous pour ne mettre personne en échec ou dans l'impossibilité de participer,
- Donner la consigne du support à préparer.

Compétences travaillées pendant ces ateliers distanciels :

- L'utilisation du numérique en groupe, à visée thérapeutique et éducative,
- L'attention, la concentration, la mémorisation si nécessaire,
- L'interaction avec ses pairs et avec les thérapeutes en intégrant les particularités de la communication distancielle : parler à tour de rôle, s'écouter, manifester (verbalement ou non) sa participation à la conversation, gérer une situation de communication plurielle et les éventuels rebondissements technologiques sans stress,
- L'assimilation des règles de communication en distanciel : le verbal, le non verbal, le cadrage de l'image, la gestion des bruits parasites,
- La réponse à la consigne donnée : choix du support, expression d'un choix et d'un goût personnel,
- L'expression factuelle et émotionnelle,
- La collaboration, la coopération en distanciel dans l'élaboration de l'activité commune,
- L'expression artistique (sonore, visuelle, verbale, gestuelle...).

Déroulement de la séance (pouvant varier suivant nombre de participants ou actualité) :

- Rituel d'ouverture avec rappel des règles de communication en distanciel (si besoin)
- *Quoi de neuf ?* (une information nouvelle à cibler à chaque séance) et réactions des pairs
- Activité à partir de la consigne donnée au préalable
- Production collective
- Courtes pauses sensorielles (type relaxation dynamique) au fil de la séance
- Rituel de clôture

Téléchargement

Un livre blanc sur l'intégration neuro-sensorielle est téléchargeable gratuitement sur le site de Hop Toys.

Félicitations

À Rémi, un de nos membres qui a participé à un marathon de cinéma à l'occasion du festival CINEMED à Montpellier. Son défi : réaliser un film avec un groupe, des consignes strictes : 48 heures, un ours en peluche et une phrase. Nos félicitations pour son talent et sa créativité car il a obtenu deux prix : celui du jury et de la meilleure actrice.

Voici le lien vers ce court-métrage : https://www.youtube.com/watch?v=6HJO-rB4pc&feature=share&fbclid=IwAR33NwmC_oGd7mTWWeQRptlwSTewgxNWXavjo0WgRKRb84IlZThqYl48GDE8.

Remerciements

Un grand merci à vos messages et témoignages à l'annonce de l'annulation de nos 10 ans. Ils nous ont fait chaud au cœur.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

Deux ans pour faire des MPDH des « maillons forts des territoires inclusifs »

Deux ans pour faire des MPDH des « maillons forts des territoires inclusifs ». Devant cette ambition, le secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées et l'ADF ont formalisé ce 15 octobre, avec leur feuille de route 2022, un socle d'objectifs communs et trente-huit leviers d'action.

L'État et l'Assemblée des départements de France (ADF) ont signé ce 15 octobre à La Rochelle (Charente-Maritime) une feuille de route commune pour faire des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) « *les garantes de l'accès aux droits et de sa simplification* ». Le pari ? Deux ans pour leur perfectionnement. Un comité de gouvernance stratégique, prévu pour se réunir tous les six mois, veillera à atteindre les trente-huit engagements déclinés dans ce cadre.

Pierre angulaire de l'accès aux droits et de l'orientation des personnes en situation de handicap vers les services médico-sociaux, les MDPH accompagnent chaque année plus d'1,7 million de personnes. En l'espace de quinze ans d'existence, leur activité a progressé de près de 170%, souligne le

Gouvernement — une explosion qui s'est traduite par de larges difficultés de gestion en interne et de satisfaction des usagers.

Face aux constats « *d'hétérogénéité des situations et des pratiques existantes [et de] délais d'attribution encore longs et complexes* », et sur la base des retours formulés par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) après une analyse de terrain menée auprès de vingt MDPH, les pouvoirs publics ont pu élaborer un premier « cahier de solutions » à même de perfectionner l'action des structures. Ces solutions, qui s'articulent autour de cinq axes, entendent répondre à plusieurs principes, signale Dominique Bussereau, président de l'ADF, en introduction du dossier de presse : « *participation des personnes handicapées, équité territoriale, accompagnement à l'exercice des droits, vigilance et transparence, expertise médico-sociale* ».

Meilleure identification des places en ESMS

La feuille de route, qui capitalise au passage sur les modes de fonctionnement « *plus agiles* » déployés localement par les MDPH pour faire face à la crise Covid-19, devrait ainsi permettre de conforter le processus de mutation engagé depuis plusieurs années. Outre le renforcement des systèmes d'information, et notamment de Via Trajectoire pour faciliter l'orientation vers le secteur médico-social, elles seront accompagnées pour déployer des services en ligne de dépôt des demandes, assurer une « *garantie délai* », agréger les démarches Territoires 100% inclusifs, réponse accompagnée pour tous et communautés 360 ou encore assurer « *une meilleure identification des places disponibles dans les établissements et services médico-sociaux* ».

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) mettra dans ce cadre une cellule d'appui d'ici décembre 2020 afin d'accompagner « *les MDPH qui en ont le plus besoin* » dans le pilotage et la réalisation des objectifs et pour définir un premier programme d'intervention. Une mission nationale d'audit et un accompagnement au contrôle interne ainsi qu'un tableau de bord national seront implémentés en parallèle. Un nouveau programme de formation des professionnels des maisons est également prévu, de même que la création d'un cadre juridique et financier rénové. Demande de l'association des directeurs de MDPH, l'augmentation des concours MDPH reste encore à définir. À ce stade, le Gouvernement prévoit une « *fusion et rééquilibrage des concours financiers au fonctionnement des MDPH* » en vue d'une simplification des modalités de financement. Aussi annoncé, le renforcement de l'attractivité des métiers n'a lui non plus pas fait l'objet de davantage de précisions.

Un baromètre pour mesurer l'action des MDPH

Soucieuse d'assurer une complète transparence aux usagers, la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, Sophie Cluzel a par ailleurs annoncé le lancement d'un baromètre à même de « *suivre la mise en œuvre effective* » de l'action des MDPH. Ciblant les droits à vie, les délais de traitement des dossiers, le nombre de demandes traitées et la satisfaction des usagers, ce baromètre a été diffusé ce 14 octobre par la CNSA. Il aura vocation à être actualisé et publié tous les trimestres.

Agathe Moret

Deux nouveaux centres de recherche d'excellence autisme TND sont labellisés

Dans le cadre de la stratégie pour l'autisme, deux nouveaux centres de recherche d'excellence sont labellisés. Le projet lyonnais est centré sur l'autiste adulte tandis que les chercheurs strasbourgeois se focalisent sur la génétique et l'éducation.

À l'occasion de sa visite le 8 octobre dernier au centre de recherche d'excellence sur l'autisme Excellence in Autism Center (Exac-T) de Tours (Indre-et-Loire), Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, a annoncé les lauréats de l'appel à projets visant à labelliser deux nouveaux centres d'excellence de la stratégie nationale autisme et troubles du neurodéveloppement (TND). Il s'agit des programmes Imind à Lyon (Rhône) et de Strasbourg Translational Research on Autism spectrum and Neurodevelopmental Disorders (Stras&ND) à Strasbourg (Bas-Rhin). Ils travailleront en complémentarité avec le Center of Excellence for Autism and Neurodevelopmental Disorders (Ceand) de Montpellier (Hérault), le centre d'excellence des troubles du spectre autistique et neurodéveloppementaux (Inovand) de Paris et Exac-T, labellisés en 2019.

Intelligence artificielle et thérapie pour l'adulte à Lyon

À Lyon, Imind est coordonné par le P^r Caroline Demily du CH Le Vinatier et par le D^r Angela Sirigu de l'Institut des sciences cognitives Marc-Jeannerod (Centre national de recherche scientifique, CNRS). « *C'est le seul centre de recherche labellisé consacré aux questions de l'adulte et de la transition enfant/adulte* », précise le communiqué du centre hospitalier. Coconstruit avec les associations de familles et d'usagers, Imind réunira des équipes cliniques et scientifiques de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes : Hospices civils de Lyon, CHU de Saint-Étienne, CHU de Clermont-Ferrand, CH Alpes-Isère, Centre ressources régional autisme, Centre neuromyogène et Centre de recherche en neurosciences de Lyon, en partenariat avec l'université Lyon 1. Des projets de recherche seront menés sur de nouveaux outils issus de l'intelligence artificielle pour le diagnostic et sur de nouvelles pistes thérapeutiques médicamenteuses. Les équipes d'Imind travailleront également sur la question de la modernisation des soins et l'amélioration du cadre de vie architectural.

Génétique, neurosciences et éducation à Strasbourg

D'après son site Internet, Stras&ND est coordonné par le Pr Carmen Schröder du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux universitaires de Strasbourg pour l'axe clinique, par le Dr Amélie Piton du laboratoire génétique et physiopathologie de maladies neurodéveloppementales et épileptogènes (CNRS, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm) pour l'axe biologie/santé et par le Pr Céline Clément de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspe) de Strasbourg pour l'axe sciences humaines et sociales.

Une trentaine d'équipes de recherche et services cliniques est associée au projet dont l'objectif est :

- d'approfondir la compréhension des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et autres troubles TND (déficience intellectuelle, trouble déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), troubles du langage et des apprentissages (TSLA), épilepsies neurodéveloppementales...) et des facteurs de comorbidité ;
- d'améliorer la prise en charge à tout âge, de la petite enfance à l'âge adulte, et du diagnostic clinique et moléculaire jusqu'au traitement et aux approches interventionnelles ;

- et d'améliorer la scolarisation, la psychoéducation et l'intervention auprès des familles. Stras&ND travaille notamment avec les Inspe de Lille et Clermont-Ferrand sur la question de l'inclusion scolaire des élèves avec un trouble du neurodéveloppement et de la formation des enseignants.

Emmanuelle Deleplace

En structures, les violences sexuelles commises sur des personnes handicapées sont niées

L'association Mémoire traumatique et victimologie et sa présidente tentent d'alerter sur la fréquence et la gravité des violences sexuelles exercées sur les personnes en situation de handicap, notamment en établissements.

Hospimedia : « Pourquoi les violences sexuelles commises sur des personnes en situation de handicap sont-elles aussi difficiles à repérer en établissement médico-social ?

Muriel Salmona : Comme tous les secteurs, les institutions médico-sociales sont touchées par le déni de l'ampleur des violences sexuelles et les sous-estiment très largement. Cela tient à plusieurs facteurs. Déjà, il y a un stéréotype fréquent : les agresseurs seraient des inconnus et non des proches ou des très proches, comme c'est en réalité le cas. Ainsi, c'est l'extérieur qui est dangereux et non l'intérieur. Ensuite, il y a la vision selon laquelle les personnes atteintes de handicaps, notamment mentaux, ne peuvent pas être attirantes sexuellement. Cela dénote d'une confusion entre violence sexuelle et sexualité. Enfin, comme il y a une grande méconnaissance des conséquences des violences, il sera plus difficile de les repérer. Concrètement, un trouble du comportement induit par le traumatisme va être mis sur le dos du handicap ; il n'y aura pas systématiquement de recherche de la source de ce trouble.

H. : Justement, votre association se penche particulièrement sur les traumatismes subis par les victimes. Quelles sont les particularités de ceux vécus par les personnes en situation de handicap ?

M. S. : Comme pour toutes les victimes, les personnes en situation de handicap connaissent une perte de chance en matière de santé mais en plus, elles souffrent souvent d'une aggravation du handicap au niveau mental, psychique ou encore physique. Ceci est un facteur de risque de subir d'autres violences. Pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique, d'autres éléments peuvent aussi jouer comme la question de la vulnérabilité du cerveau. Les conséquences psychotraumatiques sont liées aux atteintes neurologiques au moment du stress intense. Ces atteintes peuvent être limitées s'il y a la possibilité de penser l'événement au moment où il est vécu, s'il a pu être anticipé, non pas accepté mais compris, et s'il y a une capacité de représentation de cet événement-là. Un autre élément qui explique les séquelles importantes, c'est que lorsque l'agression a lieu dans un environnement institutionnel, les personnes restent souvent exposées à leurs agresseurs. Or les conséquences sont d'autant plus graves lorsqu'elles s'inscrivent dans la durée.

H. : Les personnes sont-elles suffisamment protégées par leurs institutions ?

M. S. : En structures, les violences sexuelles commises sur des personnes handicapées sont niées. Comme dans beaucoup de milieux (l'Église, le sport...), il va y avoir le risque de vouloir plus protéger l'institution que les victimes. Il y a une volonté de maintenir l'image du secteur, de ne pas autoriser qu'un regard extérieur soit porté. Le fait qu'une famille demande des comptes peut être vécu comme une agression. Il peut y avoir une sorte de menace qui pèse sur elles si elles montent au créneau : ne pas garder la personne en institution, avec tout ce que cela pourrait impliquer pour les familles. Un autre

élément préoccupant est que les lanceurs d'alerte peuvent perdre leur emploi. Non seulement rien ne va être fait pour protéger la personne qu'ils voulaient protéger mais en plus ils vont être considérés comme des traîtres. Du côté des médecins aussi, beaucoup trop ont eu des problèmes avec le conseil de l'ordre ou les services qui les employaient. Pourtant c'est crucial : protéger la victime, c'est lui donner de la valeur. Au contraire, l'ignorer c'est rentrer dans le système agresseur.

H. : Ces phénomènes expliquent-ils pourquoi aussi peu de violences sexuelles et de viols sont condamnés ?

M. S. : Le problème est global ; nous avons tendance à faire porter sur les épaules des victimes le fait de signaler une agression. Or c'est difficile de faire un signalement pour un proche. Pour les personnes qui peuvent s'exprimer et articuler un récit cohérent, c'est déjà presque une mission impossible d'obtenir une condamnation. Pour les personnes non verbales, les enfants les plus jeunes et les situations de handicap mental et psychique, c'est encore bien plus lourd. Les récits ou les témoignages vont être considérés comme non utilisables. Il va être dit qu'ils racontent n'importe quoi, qu'ils s'imaginent des trucs, qu'ils veulent se rendre intéressants...

H. : Face à cette situation, que convient-il de faire ?

M. S. : Il faut créer une culture de protection des victimes. Les professionnels doivent se rendre compte de la fréquence des violences sexuelles (par exemple, 88% des femmes et des filles atteintes de troubles du spectre autistique ont subi de tels comportements). Il faut qu'il y ait une interrogation systématique et régulière des personnes en situation de handicap. Les soignants doivent être formés car ils sont en première ligne. »

Propos recueillis par Edoxie Allier

AGENDA

21 novembre Atelier Tchika Boum Splash en visio-conférence, 10h-11h15. Inscriptions auprès de Pascal Viossat : viossat.pascal@gmail.com.

En raison du confinement et de l'incertitude face à la pandémie, aucune autre date n'est proposée pour cette fin d'année. Au fur et à mesure de l'évolution, nous vous tiendrons informés.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secrtaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !